Municipalité de Saint-Jacques

À une séance spéciale du conseil municipal de Saint-Jacques, tenue le **27 février à 18 h,** à laquelle sont présents :

Monsieur Claude Mercier, maire suppléant

Monsieur Denis Forest, conseiller
Monsieur Michel Lachapelle, conseiller
Monsieur François Leblanc, conseiller
Monsieur Simon Chapleau, conseiller

Formant quorum sous la présidence du maire suppléant.

Absence :
Madame Josyanne Forest, mairesse
Monsieur Jean-François Leblanc, conseiller

Madame Josée Favreau, directrice générale et greffière-trésorière, agit à titre de secrétaire d'assemblée.

Avis spécial de convocation et certificat

La secrétaire fait lecture de l'avis de convocation et de son certificat attestant que l'avis a été donné en mains propres, à chacun des membres du conseil.

Résolution numéro 075-2023
Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Simon Chapleau et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents que l'ordre du jour soit adopté.

Résolution numéro 076-2023
Fin d'emploi de l'employé 03-0054

ATTENDU QUE la directrice générale et greffière-trésorière recommande de mettre fin au lien d'emploi de l'employé 03-0054 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Michel Lachapelle et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents de mettre fin à l'emploi de l'employé 03-0054, le tout effectif au 22 février 2023.

Municipalité de Saint-Jacques

Résolution numéro 077-2023
Levée de la séance

Il est proposé par monsieur François Leblanc et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents que la présente séance soit levée à 18 h 21.

[Signé]
Josée Favreau,OMA, g.m.a.
Directrice générale et greffière-trésorière

[Signé]
Claude Mercier,
Maire suppléant

Les résolutions numéro 075-2023 à 077-2023 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une par une au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal du Québec*, et par le fait même, deviennent exécutoires en date de ce jour.